RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

RCN Justice & Démocratie

Éditeur responsable : Éric Gillet
Rédaction : l'équipe de RCN J&D

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de RCN Justice & Démocratie et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position d'un de nos bailleurs.

©RCN Justice & Démocratie, tous droits réservés
Décembre 2022
www.rcn-ong.be
Publié en Belgique

Sommaire

Edito	4
En un coup d'oeil	6
Carte des partenaires	7
Etat de droit et droits humains en vue du développement durable	9
Appui à la résolution et à la prévention des conflits	17
Nos études	23
Nos dates clés	24
Éléments financiers	25

Edito

Eric Gillet, Président du CA

RCN Justice & Démocratie porte toujours plus fermement le flambeau de la nécessaire solidarité entre tous les citoyens du monde.

Ce qu'il y a d'extraordinaire chez RCN Justice & Démocratie, c'est le rapport à l'effectivité. Il n'y a pas de justice sans effectivité. Ce rapport configure les concepts, les esprits et les pratiques, mais aussi les relations internes et vers l'extérieur. L'humeur d'une manière générale. Et cela crée ce que l'on appelle communément de la bonne humeur. Le retour sur les activités de l'année 2022 est convaincant. RCN J&D ne se contente pas de parler de justice et d'accès à la justice. Notre association travaille quotidiennement pour et avec les sans droits.

Lorsque je parle des sans droits, je ne parle pas de ceux qui n'ont pas de droits. Toutes et tous, de par le monde nous sommes reconnus comme des sujets de droit. Et les instruments juridiques nationaux comme internationaux ne manquent pas pour l'affirmer sans exception ni pour énoncer et protéger ces droits. Sauf qu'une partie majoritaire des citoyens du monde et de chaque Etat n'a pas accès à ces droits. Ceux-là se retrouvent donc sans droits, car leurs droits ne sont pas effectifs. Des détenus oubliés parce qu'ils ne figurent dans aucun registre de prison y dépérissent parfois des décennies durant ; des détenus pourtant libérés par une décision de justice restent en prison et finissent par rejoindre la cohorte des oubliés ; la surpopulation carcérale est un fléau universel, y compris dans les démocraties occidentales, dont les Etats sont régulièrement condamnés par leurs propres juridictions ou par la Cour européenne des droits humains, sans que quoi que ce soit change ; les femmes sont privées de leurs droits parce qu'une tradition patriarcale très partagée par l'ensemble de la communauté internationale les écarte de l'information relative à leurs droits, et tend en cas de conflits qui débouchent devant la justice à interpréter le droit selon le prisme de la vision masculine.

D'une manière générale, l'accès au droit est biaisé par l'information, le niveau de savoir et d'éducation ; il est totalement absent en cas de guerre ou de migration. La liste est longue. Le constat que je viens d'esquisser est évidemment d'une banalité affligeante. Comment sortir de cette banalité et du désespoir qui peut en résulter ? Par l'action. Par l'action de tous les jours. Rentrer dans les prisons, aller sur les collines, dans les villages ; entrer au contact des agents publics qui sont chargés de faire fonctionner le système judiciaire, les prisons, les forces de police. Travailler avec celles et ceux qui sont les agents de la loi et celles et ceux qui sont titulaires de ces droits quotidiennement méconnus.

Les faire travailler ensemble. Réunir tout le monde dans des groupes de rencontre, des séminaires de réflexion, sans se poser d'autre question que d'améliorer le vécu quotidien et de restituer à chacune et chacun un brin d'espoir et de bonne humeur.

Vous lirez dans ce rapport les réponses que RCN J&D propose. Je ne les énumère pas, vous laissant les découvrir. Vous lirez en particulier plusieurs témoignages. C'est passionnant.

Pour être à la hauteur des attentes, RCN J&D revoit en permanence son organisation. Travail de plus en plus étendu avec des associations locales partenaires ; gouvernance fondée sur l'inclusion de toutes les parties prenantes, de leur association à la prise de décision, sur la collégialité et la transversalité. A cet effet, l'équipe du siège à Bruxelles a été profondément remaniée, et les fonctions ont été revues. J'ai beaucoup de plaisir à saluer cette équipe et son coordinateur général, de même que les équipes des terrains, qui sont désormais impliquées quotidiennement dans tous les aspects de la gestion de RCN J&D, et qui offrent une contribution inestimable.

RCN J&D explore également en permanence les nouveaux domaines où la Justice est un enjeu, et pour lesquels de nouveaux axes d'intervention sont à proposer. C'est entre autres le cas du réchauffement climatique. Ses conséquences créent déjà de nouvelles injustices ; les victimes et les ONG s'adressent à la justice dans de nombreux pays ; les tribunaux condamnent les Etats pour leur inaction, reconnaissant que celle-ci lèse les droits fondamentaux : droit à la vie, à la santé, au logement, à la vie de famille, etc. RCN J&D ne peut s'en tenir à l'écart, alors que l'enjeu est majeur, spécialement pour la jeunesse. J'empiète un peu sur 2023, mais cela en vaut la peine. Nous y reviendrons plus en détails dans le prochain rapport d'activité.

La cause climatique, comme toutes les causes déjà explorées par RCN J&D depuis sa création voici près de trente ans, crée et justifie plus que jamais un grand mouvement citoyen. Notre organisation se doit d'y contribuer. Nous invitons celles et ceux qui nous lisent à nous rejoindre. Devenir membre de RCN J&D, participer à sa gestion et à ses activités, est une option ouverte à toutes et tous. Nous travaillons pour rendre cet accès à RCN J&D plus effectif. A suivre sur le site rcn-ong | Pour une justice qui humanise et qui rassemble !

Eric Gillet,
Président du CA

En un coup d'oeil

66 773

Nombre de personnes sensibilisées au droit, aux Modes Alternatives de Résolution de Conflits (MARC), à l'égalité homme-femme, à l'accès à la justice

Belgique 818, Burkina 354, Burundi 9678, Maroc 3122, RDC 2091, Rwanda 50710

Nombre de femmes ayant reçu une assistance dans le cadre de nos programmes

4 129

Burkina 294, Burundi 1110, Maroc 1992, RDC 22, Rwanda 711

3 183

Nombre de cas traités par des MARC renforcés par RCN J&D

RDC 65, Rwanda 3118

Nombre d'acteurs et actrices formés / renforcés aux Modes Alternatifs de Résolution de Conflits (MARC)

929

Burkina 115, RDC 302, Rwanda 512

560

Nombre de victimes de torture, garde à vue irrégulière ayant bénéficié de l'assistance du programme

RDC 560

Carte des partenaires

MAROC

OAG 2000
Oujda Ain Ghazal

RWANDA

AMI
Association Modeste et Innocent

LAWYER OF HOPE

PAX PRESS

TUBIBE AMAHORO

HAGURUKA

BURKINA FASO

CINESDA
Centre International D'études Sociologiques et de Droit Appliqué

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

COMEN
Congo Men's network

ARAL
Arche d'Alliance

UCOFEM
Union Congolaise des Femmes des médias

FAT
Forum des Amis de la Terre

PRODHOJ
Promotion des Droits de l'Homme et de la Justice

BURUNDI

CAFOB
Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

AFJB
Association des Femmes Juristes du Burundi

En RDC, plusieurs autres organisations de la société civile travaillent aux côtés de RCN J&D grâce à des subsides que nos programmes leur octroient.

BELGIQUE

UGent
Universiteit Gent

MWA
Move With Africa : La Libre

UCL
Université Catholique de Louvain

ULB
Université Libre de Bruxelles

Via Don Bosco

Entraide & Fraternité

Asmae ASBL

DBA
Défi Belgique Afrique

Cité Miroir

Africapsud

Kiyo

School for Right : Djapo

Echos Communication

Commission Justice & Paix

Plan International Belgique

Unicef Belgique

Les territoires de la Mémoire

CCMES
Cri du Cœur d'une Mère qui Espère

Etat de droit et droits humains en vue du développement durable

RENFORCEMENT DE LA SENSIBILITE AU GENRE DES JUGES DES TRIBUNAUX DE RESIDENCE

Au Burundi, les conflits liés au foncier et à la liquidation des successions, ainsi que les questions relatives au droit des personnes et de la famille sont, dans leur grande majorité, de la compétence des tribunaux de résidence. Le renforcement de la sensibilité au genre des juges de ce niveau de juridiction s'avère donc crucial dans la mesure où la plupart de ces confits renvoient à des questions de genre et opposent mari et femme, frères et sœurs, belles filles et belles familles, filles-mères et leurs frères.

Dans le programme DGD 2017-2021, des séances de sensibilisation sur les instruments juridiques nationaux et internationaux applicables dans les conflits liés au genre ont eu lieu au bénéfice des juges des tribunaux de résidence. Il avait été constaté que non seulement le juge tranche sur base d'une loi ou coutume existante, mais il est également dicté par sa sensibilité ou son manque de sensibilité au genre. Il arrive même qu'au sein d'un même tribunal, deux juges tranchent un même type de litige différemment, tous disant fonder leurs décisions sur la loi ou la coutume. C'est pourquoi, dans le cadre du programme 2022-2026, une nouvelle activité a été proposée : le renforcement des sensibilités au genre de ces juges.

L'Association des femmes juristes du Burundi (AFJB, en sigle) a donc conçu un module de renforcement novateur, fondé sur une double approche qui associe la théorie à la pratique et qui invite les juges déjà sensibilisés dans le cadre du précédent programme à partager leur expérience avec leurs pairs.

Ce module est construit autour de trois temps forts :

1. Retour sur les aspects théoriques des violences basées sur le genre et sur les rapports sociaux homme/femme en général et au sein du couple;

2. Analyse des sources de droit qui permettent aux juges de trancher dans les litiges liés aux Violences Basées sur le Genre (VBG) qui leur sont soumis. Pendant cet exercice, les juges procèdent à la hiérarchisation des sources de droit et débattent les cas où il y a conflit de normes. Dans cet exercice, les participants sont également amenés à débattre du rôle du juge, des règles élémentaires de son métier et de son rôle de créateur du droit notamment en cas de lois lacunaires, inexistantes ou de normes légales ou coutumières contradictoires.

3. Enfin, sur base d'exemples concrets de jugements plus respectueux des droits des femmes, les juges découvrent les bonnes pratiques judiciaires de leurs pairs et ont l'opportunité de mettre directement en pratique les acquis des séances par un exercice de jugement écrit d'un cas préparé par l'animateur de la séance.

Les premières séances de renforcement ont commencé en 2022 et ont permis de toucher 27 juges, de 4 tribunaux de résidence (sur les 18 ciblés par le programme).

ENTREVUE AVEC LA JUGE CLAUDINE MUKERANDANGA SUR LE RENFORCEMENT DE SENSIBILITÉ AU GENRE

Claudine MUKERANDANGA est juge au Tribunal de Grande Instance de Mwaro. Elle a été sollicitée par notre partenaire, l'AFJB (L'Association des femmes juristes du Burundi), pour accompagner ses pairs juges lors du renforcement de sensibilité liée au genre.

Par le passé, Claudine MUKERANDANGA a rendu un jugement opposant une sœur et ses frères au sujet de la succession. Elle avait réuni tout l'arsenal juridique en faveur de cette femme dans l'intention non seulement de juger comme il se doit, mais également pour rendre difficile le travail du juge d'appel en cas de volonté de réformer le jugement qu'elle avait rendu. C'est notamment par ce jugement qu'elle a pu être identifiée par l'AFJB comme une juge sensible à la question de genre. Les précédentes actions de l'AFJB telles que l'aide aux victimes au niveau de l'assistance juridique et judiciaire, la sensibilisation au droit des communauté, ou encore le renforcement des capacités des juges des tribunaux de résidence en matière du genre, ont incité Claudine MUKERANDANGA à participer au programme.

Dans le programme 17-21, l'AFJB avait renforcé les juges sur l'arsenal juridique national et international qui traite des violences basées sur le genre en mettant l'accent sur les normes en matière de gestion du patrimoine familial. Cette année, l'AFJB axe le renforcement sur la sensibilité au genre des mêmes juges dans les cas de violence économique en particulier, pour les aider à nourrir les réponses juridiques et judiciaires qu'ils auront à donner aux conflits liés au foncier, à la liquidation de successions et aux questions relatives au droit des personnes et de la famille qui opposent les femmes et les hommes.

> *C'est grâce à l'AFJB que je suis parvenue à mieux dire le droit à l'égard de la femme surtout en matière de conflits fonciers.*

La juge, Mme Mukerandanga qui a participé aux séances, identifie deux défis majeurs: celui du temps insuffisant consacré à l'activité, et celui de l'âge des juges renforcés qui sont souvent proches de la retraite. Selon elle, il faudrait augmenter le « *temps de renforcement et assurer la continuité de ce dernier notamment par des sessions de coaching et/ou accompagnement dans l'action des juges qui ont été renforcés*. »

« *Le contenu dudit renforcement a été organisé de telle sorte qu'après le renforcement, les juges seraient capables de dire le droit en mettant la femme et l'homme sur le même pied d'égalité en droit et surtout prendre la femme partie au procès comme si c'était sa fille, sa sœur ou sa mère et non comme l'autrui le plus autrui. Ils vont ainsi devenir plus sensible à la cause féminine non pas pour lui donner ce que droit ne lui donne pas mais pour lire la loi ou la coutume avec les lunettes genre et lui accorder ce à quoi elle a droit.* »

L'APPROCHE EN RÉSEAU DES CENTRES D'ÉCOUTE, DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

La violence contre les femmes est une des formes les plus systématiques et répandues de violation des droits humains qui n'épargne aucune société. Au Maroc, les données statistiques relatives aux violences faites aux femmes sont en constante augmentation avec une hausse de 31% en 2021 selon les dernières données du Haut-Commissariat au Plan. Si ces chiffres sont alarmants, ils dénotent aussi un changement de perception de la violence qui n'est plus – ou de moins en moins – tenue sous silence par les victimes.

« Au Tribunal de Première Instance d'Oujda, on traite entre 500 et 600 dossiers par an et on reçoit entre 4200 et 4300 plaintes par an. Les chiffres sont en forte augmentation, non pas parce qu'il y a plus de violences qui sont commises mais parce que les acteurs sociaux ont sensibilisé les femmes et ce travail de sensibilisation porte ses fruits ». déclare un Haut Magistrat du Parquet d'Oujda dans le cadre de l'évaluation finale du programme 17-21.

L'Association Ain Ghazal, partenaire de RCN J&D dans la région de l'Oriental, coordonne un réseau de 12 centres d'écoute et accompagnement pour Femmes Victimes de Violences (FVV) et 1 centre de protection sociale proposant aussi un hébergement d'urgence pour FVV.

L'objectif des centres est de créer un espace sécurisé où la FVV peut se rendre pour franchir le premier pas de la dénonciation et partager les violences subies. Le travail des « écoutantes » et les processus d'accueil sont très cadrés : la victime est reçue par l'écoutante pour la première étape d'écoute et diagnostic; au fur et à mesure des échanges, l'écoutante remplit une fiche de renseignements pour faire le bilan de la situation et identifier les services compétents pour répondre aux besoins de la victime. En cas de violence physique, celle-ci est réorientée vers la cellule de prise en charge des femmes et enfants du Centre Hospitalier Régional par exemple ou vers le service d'assistance juridique de l'Association, s'il y a des poursuites judiciaires. Une chargée juridique financée par l'Association, avec l'appui de RCN J&D, est à disposition et travaille avec des avocats, pour le suivi de certains cas emblématiques.

Cette approche en réseau régional permet à la fois de :

- renforcer la capacité de réponse et d'accompagnement des écoutantes, par la mise en place d'outils standardisés facilitant la communication entre les membres et de l'organisation de formations pour les écoutantes - en 2022, un **plan de renforcement** a été mis en place et **3 formations** ont été organisées sur la psychologie de l'écoute et sur le harcèlement sexuel.
- de faciliter le référencement croisé des cas qui nécessitent l'intervention d'autres acteurs de la chaine (au niveau de la chaine pénale, des centres de santé et hôpitaux, des centres d'appui à la réinsertion professionnelle des femmes). En 2022, **700 cas** ont donné lieu à des référencements croisés.

En 2022, 1992 FVV ont bénéficié des services des centres d'écoute de l'Association.

ENTREVUE AVEC OUIDAD BATHA, ÉCOUTANTE DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE, DU CENTRE D'ECOUTE TOUDA, DE GUERCIF

Le Centre d'écoute Touda, dans la ville de Guercif, fait partie du réseau de Centres d'Ecoute, de Soutien Psychologique et d'accompagnement Juridique de la région de l'Oriental animé par l'Association Oujda Ain Ghazal (OAG2000). « *Dans le besoin d'accompagner une femme victime de violence, la présidente de l'Association horizon vert Guercif, [qui Gère le Centre d'Ecoute «Touda»], a contacté l'assistante sociale auprès du tribunal de 1ère instance d'Oujda, qui lui a conseillé de prendre contact avec l'association OAG2000, acteur actif dans la lutte contre les violences basées sur le genre.* »

« *Le travail en tant qu'écoutante [qui reçoit les FVV et les accompagne dans leur parcours judiciaire, médical et psychologique] est un grand défi.* » Afin d'accompagner au mieux les écoutantes dans leur travail, l'Association Oujda Ain Ghazal 2000 met à disposition des points focaux, avec qui les écoutantes communiquent de façon régulière et auprès de qui elles recherchent conseils et orientations. Les écoutantes peuvent ainsi exprimer « *leurs besoins lors de réunions, formations, stages et études de diagnostic* » réalisés grâce à l'appui du programme.

« *Le leadership de l'OAG 2000 au niveau de la région dans le renforcement des capacités des intervenants et travailleurs sociaux des institutions et associations partenaires est reconnu. La qualité de la communication et de la coordination de l'Association ont permis un suivi efficace de divers dossiers de violence basée sur le genre sur lesquels on a pu travailler ensemble. Certains cas ont bénéficié des services d'assistance juridique* » fournis dans le cadre du programme mis en œuvre avec RCN J&D.

Ouidad Batha, écoutante de FVV

> *Je considère l'Association d'Oujda Ain Ghazal 2000 comme une école qui m'a beaucoup appris. Elle m'a ouvert des horizons de formation et de stage, renforcé mes capacités liées aux techniques d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des femmes et des filles victimes de violences. En toute objectivité et avec beaucoup de professionnalisme, je la considère également comme un lien, voire, un pont de communication et de coordination entre les centres membres du réseau régional pour les centres d'écoute des survivantes de violences.*

RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT ET RESPECT DES DROITS HUMAINS EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lois congolaises garantissent des droits aux personnes privées de liberté. Cependant, malgré la législation en vigueur, les droits des personnes en privation de liberté sont continuellement violés par les acteurs de la détention. Ces personnes sont donc victimes d'abus de pouvoir, de torture et mauvais traitement, pour ne citer que ceux-là. Plusieurs causes seraient à la base de ces violations, entre autres les pratiques corruptives, l'insuffisance des moyens, l'ignorance des acteurs de la détention des droits des personnes en privation de liberté, des règles éthiques et déontologiques qu'ils devraient appliquer dans l'exercice de leurs fonctions et l'ignorance de la population de leurs droits et des moyens légaux pour les faire valoir.

Face à ce constat, RCN J&D et ses partenaires locaux mènent des actions de prévention et de redevabilité dans plusieurs cachots des commissariats de Kinshasa et à la prison centrale de Makala, ainsi que des actions de réponse visant apporter assistances aux victimes de ces abus. Il y a évidemment un besoin de sensibiliser et former tous les acteurs de la chaîne pénale, notamment les policiers, les officiers du Ministère public, les agents pénitentiaires, ainsi que les acteurs institutionnels au sein du ministère de la justice et les membres de la société civile. A titre d'exemple, au cours de l'année 2022, RCN J&D a formé 31 agents pénitentiaires de la prison de Makala (greffiers et agents de surveillance), sur les règles de fonctionnement du greffe pénitentiaire et les techniques de surveillance d'une prison en vue d'améliorer le système de classement des dossier des détenus et renforcer la sécurité au sein de la prison et de diminuer les cas de torture.

En parallèle de ces activités de renforcement des capacités, nos partenaires Arche d'Alliance et Promotion des Droits de l'Homme et de la Justice (PRODHOJ) effectuent des monitorings dans les cachots des 12 commissariats des 4 communes ciblées et au sein de la prison de Makala.

Les monitorings ont pour objectifs d'observer, documenter et rapporter les conditions matérielles et légales dans lesquelles se trouvent les personnes en garde à vue et en détention préventive (avec un accent sur la détection des victimes de torture) ; de sensibiliser les acteurs et les détenus sur leurs droits ; mener un plaidoyer en vue de la régularisation des détentions irrégulières ainsi que de référer les cas des violations graves des personnes monitorées pour assistance appropriée.

En 2022, 178 personnes en détention irrégulière ont pu recouvrer la liberté grâce à l'action de RCN J&D et ses partenaires.

La Coalition contre la torture, un groupe de 20 organisations de la société civile, accompagnée par RCN J&D a quant à elle, mené des dizaines d'actions de sensibilisation de masse : distribution des dépliants de sensibilisation et calendriers ; causeries communautaires ; sensibilisation de bouche à oreille dans les marchés et les points chauds des communes cibles ; théâtres participatifs ; émissions radio.

ENTRETIEN AVEC MAÎTRE SAMUEL ATWEKA SUR LA PRISON CENTRALE DE MAKALA

Samuel ATWEKA est avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe en République démocratique du Congo. Il est également président de l'ONG Promotion des Droits de l'Homme et de la Justice (PRODHOJ). Il nous parle de la situation dans la prison centrale de Makala et du travail effectué par RCN J&D.

La prison centrale de Makala vit dans une grande surpopulation. Elle a été construite pour 1500 prisonniers à l'origine, tandis qu'aujourd'hui, 11.000 personnes y sont détenues. Ce seul élément viole les droits humains avec notamment les soins de santé inappropriés et la promiscuité. Seulement, d'autres dysfonctionnements existent au sein de cette prison. Les agents pénitentiaires sont trop peu nombreux, et sont alors parfois aidés de détenus qui occupent eux-mêmes des fonctions au sein de la prison. Ce sont les Kapitas, qui effectuent un travail crucial et avec qui les agents pénitentiaires doivent collaborer.

De plus, il n'y a pas de collaboration entre la prison et le parquet, et le registre de la prison est défaillant. Certains détenus n'apparaissent pas dedans, ce qui crée un problème de suivi des dossiers. Par exemple, il y a un détenu dans cette prison depuis 2018, avec un mandat d'arrêt provisoire. Le mandat d'arrêt provisoire a une durée légale de 5 jours. S'il ne trouve pas d'avocat ou d'ONG pour faire du monitoring, il peut rester bloqué à la prison pendant des années.

Avec RCN J&D, mon équipe et moi faisons de la récolte d'informations à la prison. Une équipe de moniteurs de PRODHOJ descendent à la prison centrale de Makala : un superviseur, un chargé de l'encodage et trois moniteurs qui font de la collecte des données. Seuls les dossiers dans la phase pré-juridictionnelle, encore à l'instruction au parquet, sont inspectés. Un Kapita est appelé et partage une liste de personnes qui ont pu comparaitre en chambre du conseil, et propose à ceux-ci de rencontrer les moniteurs. Chaque moniteur doit s'entretenir avec au moins 10 détenus, et remplir une fiche d'entretien. Celle-ci couvre des questions sur les conditions de détention, notamment sur la torture.

Ensuite, une autre équipe se rend à la prison centrale pour vérifier les fiches d'entretien. C'est l'étape de la vérification pour s'assurer notamment que le détenu a bien un numéro de dossier, ce qui permet d'avoir des données objectives. Les informations confirmées sont alors transmises à RCN J&D, qui va permettre d'identifier les détenus qui sont dans une situation irrégulière et qui nécessite une intervention. Le monitoring permet de déceler les cas de détention irrégulière, à plusieurs niveaux. Par exemple si un détenu n'a jamais comparu devant le juge de la détention. Lorsque ce type d'irrégularité est découvert, les mécanismes d'intervention sont déployés.

Un autre cas est celui d'un détenu ayant déjà purgé sa peine et toujours détenu, par exemple sa condamnation était de 6 mois et il est maintenant détenu depuis deux ans. Alors, une vérification en profondeur est entamée pour trouver le numéro de dossier et descendre au tribunal vérifier son dossier. Si en effet la peine est purgée, mon équipe et moi écrivons à l'autorité judiciaire pour le faire libérer.

Les femmes sont vraiment minoritaires à la prison centrale de Makala. Sur les près de 11.000 détenus, il n'y a qu'environ 200 femmes. Elles vivent dans le pavillon 9, celui des femmes majeures, mineures et enceintes. A la dernière visite de l'équipe PRODHOJ, sur les 289 femmes, seulement 34 étaient condamnées. Toutes les autres étaient en détention préventive.

Maître Samuel ATWEKA

PROJET DE RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCÈS À LA JUSTICE AU BURKINA FASO

Les objectifs de développement durable constituent un cadre central pour créer un avenir meilleur et durable pour tous. Ils évoquent les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités sociales et juridiques, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la mauvaise répartition des ressources, à la paix et à la justice.

Le projet « Renforcement des moyens d'accès à la Justice et de promotion de la cohésion sociale et de la paix » financé par le Ministère des Affaires Étrangères Belge s'inscrit dans l'un de ces objectifs qui porte sur le respect des droits humains. C'est dans cette optique que nous intervenons sur l'accessibilité à la justice, l'apurement des arriérés judiciaires, la prévention et le règlement alternatif des conflits au Burkina Faso.

En effet, dans son intervention, il apporte des appuis d'urgence aux juridictions, celle du Tribunal de Grande Instance de Dédougou en particulier pour apurer les arriérés judiciaires, pour rétablir la confiance entre la justice et les justiciables et pour promouvoir une justice de proximité.

Avec le concours du projet, sur 113 dossiers pendant au pénal, 53 ont été apurés soit (46,90%). Par ailleurs, les centres d'accès au droit créés par ledit projet dans les villages d'intervention rapprochent non seulement la justice du justiciable dans le temps et dans l'espace, mais aussi renforcent et promeuvent les droits humains en permettant aux justiciables d'accéder aux actes d'état civil (actes de naissance, jugements déclaratifs, actes de mariage, cartes nationales d'identité), de sécurisation du foncier rural (attestations de possession foncière rurale, dons de prêt de terre, etc).

En outre, le projet a également organisé en 2022 une session portes ouvertes à l'endroit des citoyens, de la population de Dédougou sur les procédures judiciaires pénales et les différentes missions des acteurs et auxiliaires de justice. En un mot, le projet de par ses actions fait la promotion de l'Etat de droit et de facto des droits humains.

Session d'information portes ouvertes à l'endroit des citoyens sur les procédures judiciaires pénales et les différentes missions des acteurs et auxiliaires de justice
(Président du Tribunal, Procureur, Greffier en chef, Juge d'instruction, Avocat et Huissier)

Appui à la résolution et à la prévention des conflits

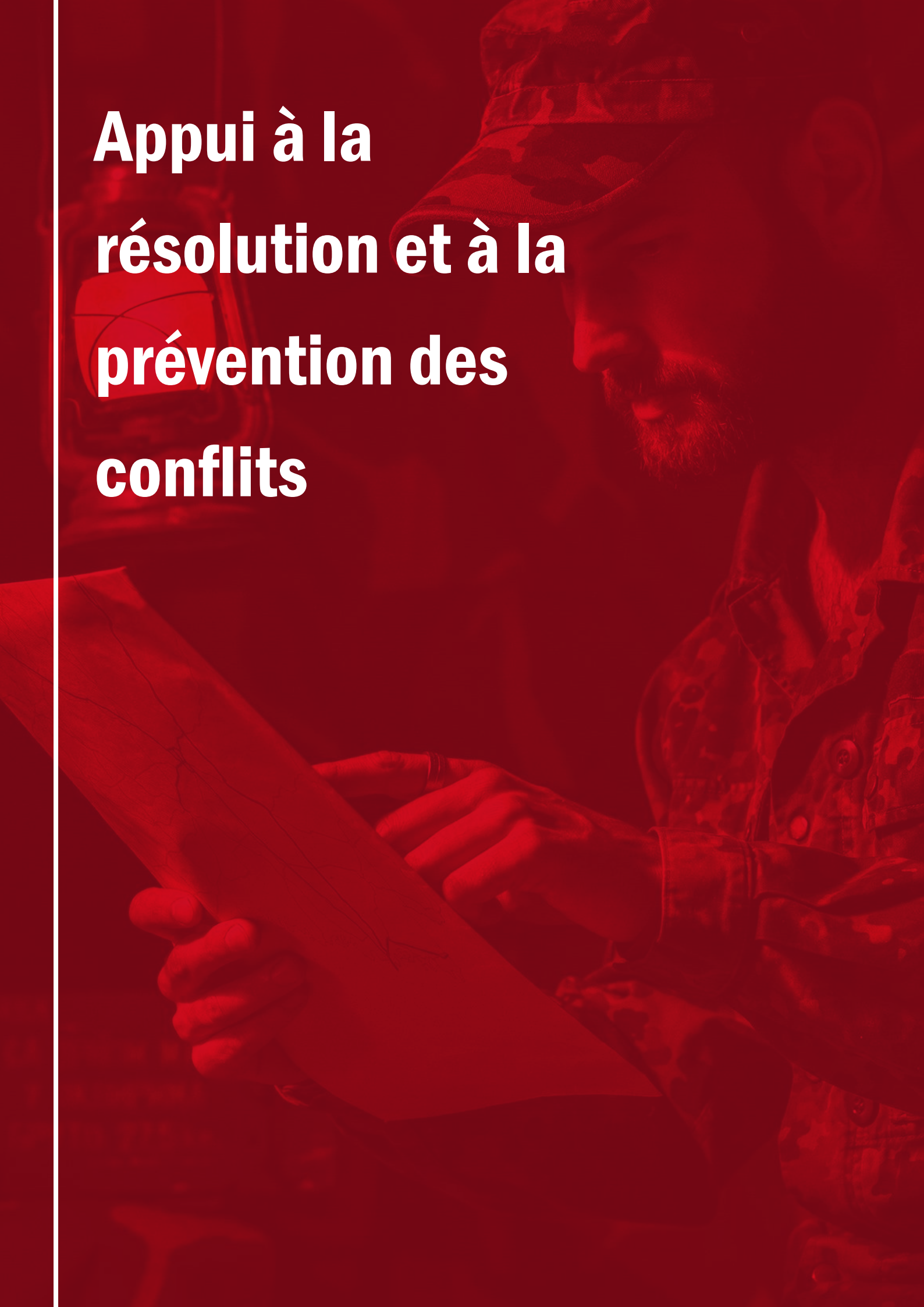

SENSIBILISATION & ANIMATIONS DANS LES ÉCOLES EN BELGIQUE

En Belgique, l'année 2022 a vu l'offre pédagogique de RCN J&D être renforcée et enrichie. L'équipe pédagogique a notamment développé un jeu de rôles plongeant les élèves dans un procès (fictif) du Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Endossant le rôle de juge, procureur ou avocat de la défense, les élèves développent leur plaidoirie, réquisitoire ou décision de justice, à l'aide de pièces à convictions mises à leur disposition. Cela leur permet d'appréhender différentes notions juridiques telle que la présomption d'innocence ou encore l'imprescriptibilité des crimes de droit international.

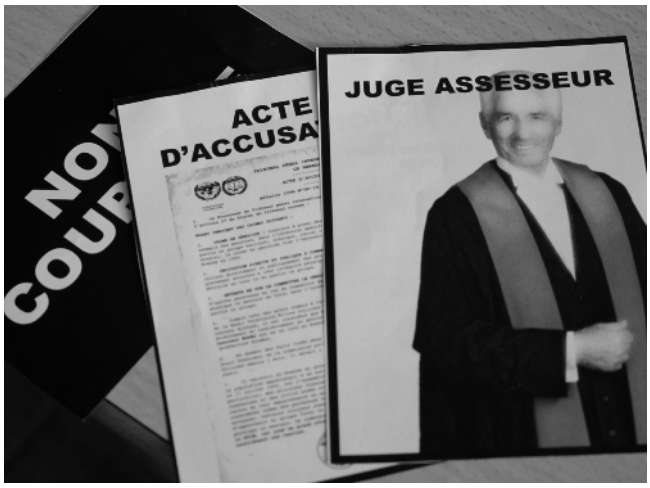

D'une manière générale, cet atelier invite les élèves à réfléchir à la notion de justice tout en prenant conscience des différents mécanismes ayant menés au génocide, notamment le rôle joué par les médias. Ce jeu, Ubutabera - Justice aux Milles Collines, disponible en français et en néerlandais, n'est pas la seule innovation apportée à l'offre pédagogique de RCN J&D durant l'année 2022. Trois capsules vidéo ont également été développées par l'équipe pédagogique en collaboration avec l'agence CartoonBase. Concises et didactiques, elles permettent à un public non averti de se familiariser avec les concepts de la compétence universelle, des Justices Transitionnelles, ainsi que sur l'histoire du Rwanda. Mise à disposition sur la chaine YouTube de RCN J&D, elles ont été développées en français, en néerlandais et en anglais.

En 2022, 781 jeunes belges du secondaire supérieur ont participé à nos ateliers

que ce soit en Flandres, en Wallonie ou en région de Bruxelles Capitale. Suite à notre intervention, plus de la moitié d'entre eux ont réussi à identifier une piste d'actions concrètes pour faire face aux mécanismes menaçant la cohésion sociale et ainsi prévenir la violence.

En Belgique, RCN J&D intervient principalement dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS) et dans l'éducation à la mémoire.

Parmi les activités mises en œuvre, notre organisation, développe des ateliers de sensibilisation et de réflexion à destination des élèves du secondaire supérieur, sur les mécanismes qui peuvent mener aux violences de masse (stéréotypes & préjugés, discriminations, propagande & fake news, effet de groupe, etc..), les manières d'y résister, ainsi que les difficultés à rendre justice après de telles atrocités. Le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994, permet, entre autres exemples, d'aborder ce sujet sensible avec les jeunes.

TÉMOIGNAGE DE PHILIPPE RENETTE, PROFESSEUR À L'ÉCOLE S2J DE LIÈGE

La première fois que Philippe RENETTE a entendu parler de RCN J&D, c'était via une newsletter de la cellule Démocratie ou Barbarie. L'ONG était à la recherche de professeurs intéressés par un voyage d'études de huit jours au Rwanda sur les traces du génocide perpétré contre les Tutsi. Philippe RENETTE étant intéressé par le sujet à titre personnel et étant l'un des professeurs en charge des activités citoyennes et mémorielles au sein de son école, il a posé sa candidature et a été choisi pour faire partie du voyage.

« *L'expérience a été très riche* » nous témoigne Philippe RENETTE. « Equipe au top en Belgique et sur place, programme de visites très riche et varié, rencontres de témoins, de professeurs et d'élèves dans plusieurs écoles, découverte de sites de mémoire. Inoubliable et déterminant. »

Une valise pédagogique a été créée par RCN J&D et proposée au professeur, qui l'utilise maintenant régulièrement. Certaines classes ont participé au jeu de rôles sur le système judiciaire : coupable, non-coupable ? Pourquoi ? Les élèves ont tout de suite accroché, se prenant littéralement au jeu.

> *Cette année, le jeu étant encore mieux rodé, les pièces authentiques le composant étant encore plus riches, j'ai eu l'occasion d'accueillir une nouvelle fois des membres de l'équipe dans le cadre d'un projet PECA sur le génocide auquel une classe de l'école a participé. Une fois de plus, cela s'est bien passé. Le déroulement du jeu permet aux élèves de mieux comprendre le déroulement d'un procès et du système judiciaire.*

Le professeur a également utilisé les capsules vidéo développées par RCN J&D, qui a permis de répondre à beaucoup de questions que les élèves lui posent et auxquelles il n'est pas facile de répondre de manière aussi concise et précise. « *Faire comprendre l'incompréhensible n'est pas facile. RCN J&D nous aide vraiment.* »

> *A chaque étape de notre travail mémoriel, RCN J&D est à notre écoute, donne des conseils, des pistes d'action et de réflexion, nous met en contact avec d'importantes personnes-ressources et avec des témoins. Notre travail se fait plus précis, plus efficace, plus diversifié, plus engagé.*

L'IMPACT DE L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS GACACA SUR LA COHÉSION SOCIALE AU RWANDA

Le projet UBUTABERA BWEGEREYE UMUTURAGE UBU (renforcement de la justice de proximité) comporte un volet relatif à l'exécution des jugements. Il s'est avéré que la grande majorité des jugements non exécutés à ce jour est constituée des arriérés des jugements civils Gacaca. Il s'agit des jugements relatifs aux personnes qui ont pillé ou détruit les biens des familles visées par le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.

Les Gacaca ont commencé en 2001 et ont terminé leurs travaux en 2012. Cependant, beaucoup de jugements rendus n'ont pas été exécutés. Au début du projet, en 2018, le Ministère de la Justice rapportait l'existence de 54000 arriérés de jugements Gacaca.

Les Secrétaires exécutifs des secteurs et cellules qui sont les autorités décentralisées les plus proches des populations, prêtent serment comme huissiers (non-professionnels) pour offrir gratuitement le service d'exécution des jugements. Cependant, au regard de la complexité et de la sensibilité de la question de l'exécution des jugements, ces autorités locales préfèrent souvent s'abstenir.

RCN J&D et ses partenaires Rwandais ont pu ainsi intervenir pour amener les autorités de district à trouver des solutions à cette situation, une activité dite d'exécution intensive des jugements a été mise en place. Ces activités consistent, entre autre, en du mentoring et du coaching des huissiers des entités décentralisées, ce qui permet de les renforcer sur les procédures d'exécutions et sur les techniques visant à conduire les parties à une exécution à l'amiable.. Pendant la durée du projet, 11023 jugements Gacaca ont été exécutés à l'amiable à travers 183 sessions. La majorité des créanciers exonèrent totalement ou partiellement leurs débiteurs.

Une étude d'impact a été organisée en novembre 2022, sur un échantillon de 82 jugements, moyennant l'entretien avec les deux parties sur le cas. Cette étude met en lumière l'impact significatif de ces activités sur la cohésion sociale. Une bonne cohabitation, l'entraide, la vie dans les mêmes coopératives d'économie sociale sont des signes souvent mentionnés d'une cohésion sociale restaurée. L'un des éléments matérialisant cette situation est aussi le fait que les interviewées, parties à 55 jugements, acceptent de prendre une photo ensemble et signent pour la publication de leur témoignage.

INFORMATION DES VICTIMES ET POPULATIONS RWANDAISES SUR LES PROCÈS RELATIFS AU GÉNOCIDE DES TUTSI

Depuis 1994, RCN J&D a contribué aux différents mécanismes mis en place pour assurer le traitement judiciaire des affaires liées au génocide des Tutsi. En particulier, RCN J&D et 3 organisations rwandaises collaborent dans le programme Justice et Mémoire qui assure l'information des victimes et des populations rwandaises sur les procès de génocide tenus à l'étranger, afin que la justice rendue puisse être connue et contribuer à la cohésion sociale. En 2022, le travail d'information a porté sur l'affaire Laurent Bucyibaruta – ancien préfet de Gikongoro dans le Sud du Rwanda – poursuivi devant la cour d'assises de Paris pour génocide et crimes contre l'humanité. Dans ce cadre des sessions de dialogues avec les victimes et des réunions d'information avec les populations affectées dans 7 secteurs du District de Nyamagabe ont été organisées par RCN J&D et ses partenaires Rwandais. Au total, environ 2000 personnes ont pris part à ces activités.

Les avis des participants aux différentes sessions ont évolué avec le temps. Alors qu'ils étaient mitigés avant et au cours du procès, il y avait davantage un sentiment de soulagement et de satisfaction à l'issue de celui-ci et du verdict de la Cour d'Assises de Paris.

Certaines personnes estimaient que l'ouverture du procès était un pas vers la justice et cela leur procurait déjà une certaine satisfaction. « *Il est désormais clair que les génocidaires qui ont fui pourront être arrêtés et poursuivis devant la justice. Je suis soulagé* » a dit un participant à la session du 1er juin 2022 à Kaduha. « *J'ai pu comprendre que les victimes du génocide peuvent enfin avoir droit à la justice* » a dit un participant à la session du 31 Mai 2022 à Cyanika.

Il y a ensuite des personnes qui avaient exprimé une certaine méfiance et le doute quant à la tenue du procès devant les juridictions françaises : « *Nous souhaitons qu'il soit extradé et jugé à Gikongoro* » avait dit un participant à la session du 2 juin 2022 à Tare. « *J'ai des inquiétudes quant à la justice qui sera rendue en France car les Français de l'opération turquoise s'étaient rangés du côté des tueurs* » avait dit un participant à la session du 7 juillet 2022 à Kamegeri.

En juillet 2022, Bucyibaruta a été condamné à 20 ans de prison pour complicité de génocide et crimes contre l'humanité. Les populations ont salué le travail de la justice : « *Nous avons apprécié le déroulement du procès. Ensuite il a été condamné. C'est satisfaisant* » avait dit un participant à un sondage le 4 août à Cyanika. « *Nos cœurs sont apaisés car la décision a été rendue et qu'il a reçu des peines pour ce qu'il a fait* » avait dit un participant à un sondage le 6 septembre 2022 à Kibirizi.

Dans l'ensemble, les victimes et les populations ont trouvé satisfaction dans la décision de la Cour. Beaucoup ont dit que le résultat leur a procuré « *un apaisement du cœur* ». Ceux qui n'ont pas trouvé entière satisfaction, notamment ceux qui estiment que la Cour a été trop clémente en ne retenant pas la qualification de génocide, se sont tout de même réjouis du pas franchi et ont estimé que les choses étaient sur la bonne voie.

Réunion d'information avec les populations, Tare Nyamagabe, Mai 2022

TÉMOIGNAGE DE JEAN BAPTISTE RUZIGAMANZI, COORDINATEUR À LA COMMISSION DIOCÉSAINE JUSTICE ET PAIX GIKONGORO

Nous avons pu bénéficier d'un appui financier et technique de la part de RCN J&D qui nous a aidé à mener une activité de plaidoyer en faveur des personnes historiquement marginalisées. Nous avons été accompagnés à travers des ateliers d'analyse du contexte des conflits tenus en faveur des Organisations de la Société Civile (OSCs). Nous avons aussi bénéficié de plusieurs formations sur diverses thématiques rentrant dans notre domaine d'intervention entre autres le plaidoyer, le réseautage, les lois nationales et internationales de défense des droits humains, etc.

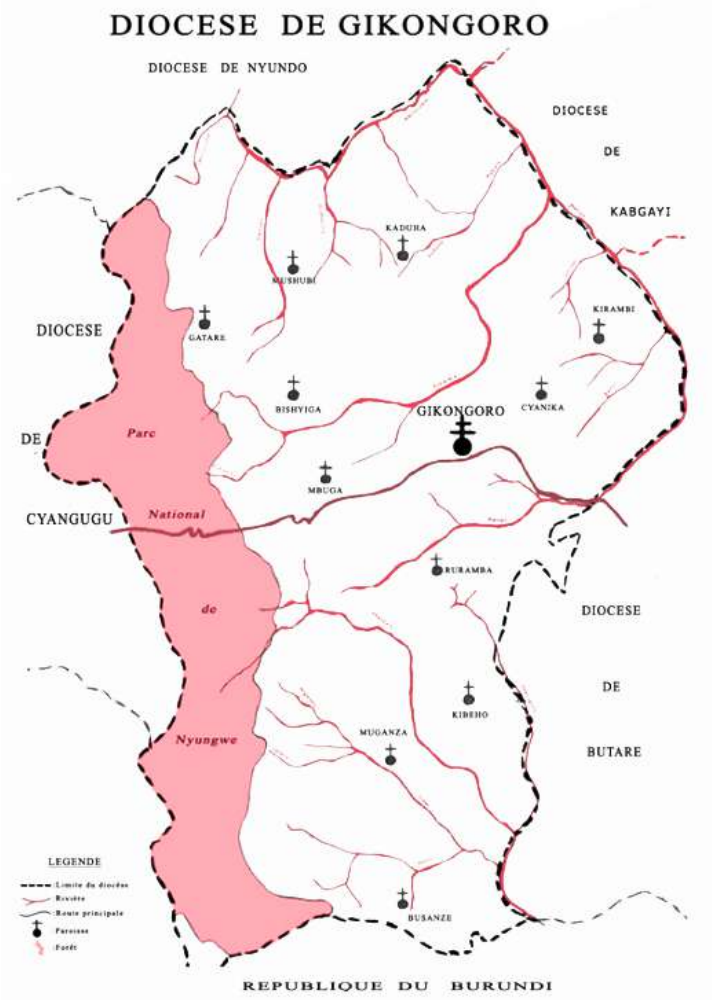

Nous sommes maintenant suffisamment outillés pour défendre les droits humains, plaider en faveur des sans-voix. Nous représentons valablement depuis 2014 d'autres OSCs dans le comité JRLOS (Justice, Reconciliation, Law and Order Sector) du district de Nyaruguru suite à cette confiance créée à travers ces différentes interventions appuyées par RCN J&D.

Nous avions mené une recherche intitulée : « *recherche sur les mentalités des personnes historiquement marginalisées comme l'un des facteurs handicapant leur développement durable et proposition de solutions pour y remédier* ». Par faute de moyen pour mener une rencontre de restitution de cette étude en vue du plaidoyer, nous avons fait recours à RCN J&D qui nous a appuyés, et nous avons pu mener cette activité de plaidoyer avec satisfaction.

Notre organisation est bien considérée par les autorités locales et les membres de la communauté qu'elle sert pour son plaidoyer en faveur des personnes historiquement marginalisées et pour tant d'autres interventions. Nous n'avons pas peur de dénoncer les injustices commises quand nous sommes informés.

La collaboration avec RCN J&D nous a aidé à grandir en tant qu'organisation locale basée sur la religion jusqu'à représenter d'autres organisations dans le comité JRLOS et, même ces dernières années, dans la Commission « Bonne Gouvernance et Justice » du Joint Action Development Forum (JADF) que nous présidons. RCN J&D nous a renforcés suffisamment et nous renforçons à notre tour les autres.

Jean Baptiste Ruzigamanzi

Nos études

Analytical Assessment of Proximity Justice in Rwanda

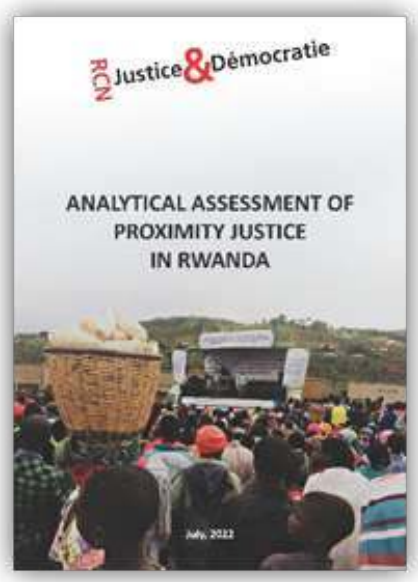

Dans le cadre du projet UBU-ITUZE IWACU, une étude a été conduite pour analyser, à partir des activités conduites à travers le projet, l'état des lieux de la justice de proximité. Cette étude a permis d'émettre des recommandation, parmi lesquelles :

- Réaliser la cartographie des prestataires de services de justice et des droits humains;
- Intensifier l'éducation et la sensibilisation juridiques au niveau communautaire ;
- Continuer à renforcer les capacités des Abunzi ;
- Soutenir les comités JRLOS du district pour mener plus d'activités de sensibilisation ;
- Améliorer l'éducation communautaire sur l'utilisation du système IECMS (Electronic Integrated Case Management System) ;
- Améliorer l'exécution des jugements, l'éducation communautaire sur le système IECMS, et le renforcement des capacités et accompagnement des huissiers non professionnels ;
- Sensibiliser de manière continue la communauté sur l'exécution volontaire des décisions Abunzi et des tribunaux ;
- Renforcer les capacités des autorités locales dans la résolution pacifique des conflits et sur les lois.

Note de politique genre : Proposition de réformes légales visant l'autonomisation de la femme au Burundi

Partant sur les avancées déjà réalisées par l'Etat burundais dans des domaines spécifiques tels la parentalité, l'entrepreneuriat, l'accès aux actifs, le mariage et la retraite, la note revient sur les insuffisances légales limitant l'effectivité de jouissance des droits y afférents par la femme burundaise, l'impact de ces lacunes sur le plan personnel, professionnel et économique des femmes. La note propose à la fin de chaque indicateur une série de réformes pour corriger les inégalités consacrées par les lois existantes et combler le vide légal pour des aspects non encore légiférés. La note n'a pas abordé les problèmes d'application des lois existantes mais a proposé que les prochaines éditions du rapport « Les femmes, l'entreprise et le droit » menées par la Banque mondiale puisse couvrir ces aspects.

Nos dates clés

17 MARS AU 20 AVRIL
BURKINA FASO
Soutien au Tribunal de Grande Instance de Dédougou pour l'apurement de l'arriéré pénal judiciaire

9 JUIN
RWANDA
Visite de la délégation de l'Ambassade des Pays Bas au Rwanda à l'activité de caravane Juridique dans le District de Kayonza

28 JUIN
BURUNDI
Atelier sur les masculinités positives et leur intégration dans nos programmes, en synergie avec SFCG et 11.11.11

29 JUILLET
BURKINA FASO
Lancement du « Projet d'appui à l'implication des femmes et des jeunes déplacés internes dans la consolidation de la paix au Burkina »

24 JANVIER
BURKINA FASO
Premier coup d'Etat ; renversement du Président KABORE

13 MAI
RWANDA
Atelier préparatoire des OSC pour la sensibilisation des populations affectées sur le procès de l'ancien Préfet de Gikongoro

26 JUIN
RDC
Sensibilisation des communautés à Kinshasa à l'occasion de la Journée Internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture

26 AU 29 JUILLET
BURKINA FASO
Formation de 48 PDI de Dédougou en Activités Génératrices de Revenus en vue de leur autonomisation socio-économique

30 AOÛT
BURUNDI
Lancement du programme DGD 22-26 en présence des différentes parties prenantes et autorités

04 NOVEMBRE
MAROC
Lancement de l'incubateur médias en prévention de VBG

2 AU 6 DÉCEMBRE
BURUNDI
Identification et screening des mécanismes communautaires de protection des droits des femmes

09 DÉCEMBRE
RDC
Atelier de renforcement de capacités des OSC et des journalistes à Bunia à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption

29 DÉCEMBRE
RDC
Promulgation de la Loi N°22/065 sur les principes fondamentaux relatifs à la protection, à la réparation des victimes des violences sexuelles et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'Humanité

29 SEPTEMBRE
RWANDA
Visite de la délégation de la Coopération Suisse au Développement à l'activité d'exécution des jugements à l'amiable

01 DÉCEMBRE
RDC
Lancement du procès à la prison militaire de N'dolo à Kinshasa suite à la procédure judiciaire de deux victimes de torture et de traitements inhumains à l'encontre d'un policier du commissariat Ngiri-Ngiri

06 DÉCEMBRE
MAROC
Tente de sensibilisation sur les FVV en partenariat avec ANARUZ (16 jours d'activisme)

26 AU 27 DÉCEMBRE
MAROC
Séance de coaching en soutien psychologique d'écoutantes de FVV

Éléments financiers

Deux importants programmes ont démarré en 2022 :
- le programme quinquennal financé par la Coopération belge au Développement (DGD) dans nos six pays d'intervention : Maroc, Belgique, Rwanda, Burkina Faso, Burundi, RDC incluant plus d'une vingtaine de partenaires locaux d'implémentation ;
- un programme de 3 ans en Consortium avec nos collègues d'Avocat sans Frontières et TRIAL, dont RCN J&D assure le lead, financé par l'Union Européenne en RDC.

Ces programmes expliquent notamment la baisse sensible du budget dépensé par les programmes puisqu'on atteint 3.582 K€ contre 4.113 K€ en 2021.

Les ajustements de ces grands programmes ralentissent l'exécution budgétaire la première année. D'une part, les ajustements du programme quinquennal n'ont été finalisé que vers les mois de mai-juin, et il nous a fallu par la suite synchroniser la contractualisation avec la vingtaine de partenaires locaux d'implémentation. D'autre part, le Consortium de l'Union Européenne impliquait l'ouverture d'antennes dans plusieurs provinces en RDC qui induisent une longue montée en charge : Ituri, Equateur, Kasaï, Nord Kivu.

De manière générale, le programme RDC reste le programme le plus important pour RCN J&D, représentant cette année plus de 48% des dépenses globales, soit 6% de plus que l'an 2021.

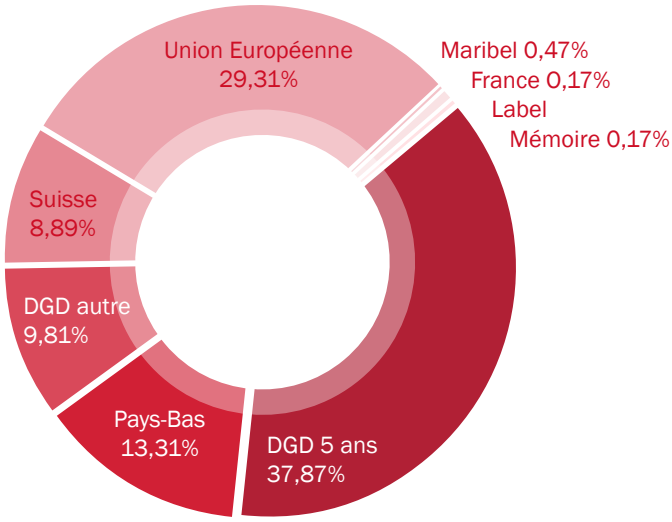

Sources de financement

Volume d'activité par pays

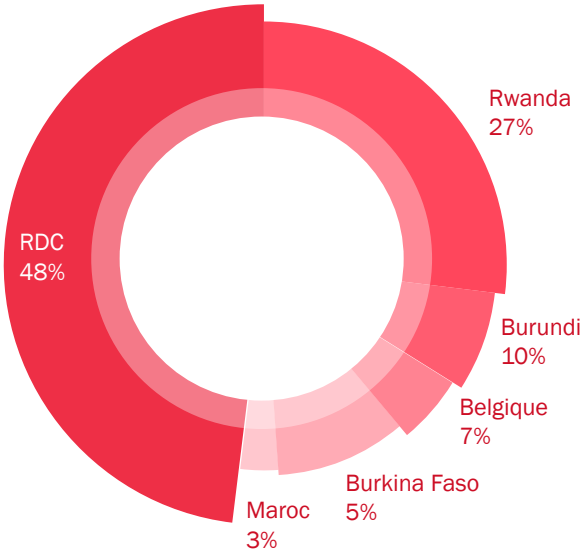

Le programme Rwanda reste le deuxième programme le plus important pour RCN J&D avec 27% du volume de nos opérations, en augmentation de 3% par rapport à 2021, grâce à l'augmentation du financement de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas. La part des autres programmes a donc sensiblement diminué par rapport à 2021.

Il est à noter que les sources de financements sont mieux équilibrées en 2022. La DGD reste le bailleur de fonds principal pour RCN J&D avec 38% (contre 60% en 2021), suivit de près par l'Union Européenne qui représente désormais presque 30% (contre près de 8% en 2021). L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas reste un bailleur important au Rwanda, apportant 13% des financements en 2022. Les autres coopérations bilatérales (Belgique, Suisse, France) apportent 19% des financements en 2022.

Ces changements concernant la diversification financière de l'association restent conjoncturels et nos efforts sur le sujet de la recherche de financement doivent continuer à s'intensifier. Entamant la deuxième année de son programme quinquennal financé par la coopération Belge (DGD), l'association devra en 2023 se projeter stratégiquement sur un investissement permettant à RCN Justice & Démocratie d'atteindre le prochain stade de son développement.

Pour suivre notre actualité, retrouvez-nous sur : rcn-ong.be

Soutenez-nous, faites un don

BE59 7320 3872 9626 EUR

- Don récurrent de 15€ par mois ou don ponctuel
- Déduction fiscale à partir de 40€ par an (45% du montant total des dons)

Scannez et payez avec Payconiq by Bancontact

payconiq

Bancontact

Rcn Justice & Democratie

RCN Justice & Démocratie